

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 8 avril 2025 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

3780, rue Léon-Landry

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0014 :

La demande de dérogation mineure 2025-0014 visant à :

- Régulariser la position d'une remise située à 0,6 mètre de la ligne arrière alors que le règlement exige un minimum de 1,5 mètre;
- Régulariser la position du spa qui sera situé à 2,13 mètres de la limite latérale de terrain alors que le règlement exige un minimum de 3 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 21 mars 2025.

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière